

SOMMAIRE

- | | |
|---------------------------------------|---|
| 1/ Éditorial p 1 | 2/ Actualité « Fonction publique » p 2 |
| 3/ Actualités « Finances » p 2 | 4/ Actualités « DGFIP » p 3 |
| 5/ Actualités « locales » p 4 | |

Éditorial

Nous fêtons le 22 septembre 2015 le 1^{er} Vendémiaire de l'an CCXXIV de la République Française (jour de l'an républicain). Que restera-t-il, dans quelques années, de la République telle que nous la connaissons ? Les différentes lois de décentralisation auront peut-être mis à mal l'égalité républicaine, les restrictions budgétaires auront éloigné de plus en plus les services publics des citoyens (combien de trésoreries en moins, combien d'implantation de La Poste en moins, combien de kilomètres pour se rendre à l'hôpital, au chef-lieu de Région...). Le Code du Travail existera-t-il encore et sera-t-il un socle minimum dont les salariés sont certains de bénéficier ou le MEDEF aura-t-il réussi à inverser la hiérarchie des normes et à faire en sorte qu'un accord d'entreprise puisse être moins favorable que la loi générale ? Un SMIC régionalisé aura-t-il vu le jour ?

Pour la DGFIP, c'est la même chose, nous sommes à la croisée des chemins : la disparition du réseau déconcentré devient une possibilité, le rêve de nos Ministres étant de pouvoir faire des économies sans limite sur notre dos. L'application des Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale pourrait entraîner une forte évolution du réseau : le passage de 5000 à 15000 habitants pour les Communautés de Communes (avec quelques aménagements) va réduire le nombre d'intercommunalités en France et peut-être donner des idées (s'ils ne les ont déjà) à nos dirigeants. En effet le maillage territorial a sa principale raison d'être dans le service aux collectivités locales, le recouvrement de l'impôt pouvant, d'après les Directeurs, très bien se faire dans quelques grands centres (voir ci-dessous, actualité locale). De plus la direction Générale ne semble pas considérer que la mission du Service Public Local soit très importante (sa place dans le rapport d'activité 2014 de la DGFIP est très mince).

C'est pourquoi, après la grève du 9 avril dernier, il faudra créer un rapport de force favorable à la défense du Service public républicain en général et de la DGFIP telle que nous la connaissons en particulier.

En espérant que ce dixième numéro de la Feuille de Chou vous apportera certaines informations, nous vous en souhaitons une bonne lecture.

Fonction publique de l'État

Le 17 juillet dernier, la Ministre de la Décentralisation, de la Réforme de l'État et de la Fonction publique, a soumis à l'approbation des organisations syndicales représentées au Conseil Commun de la Fonction publique, un **protocole d'accord pour « améliorer les carrières (PPCR)»**. Quelques points sont octroyés à tous, notamment par la transformation de prime en points d'indices (6 à 9 points), les débuts de grilles sont un peu revalorisés mais la mise en œuvre s'étale jusqu'en 2020, les réductions d'anciennetés liées à l'évaluation professionnelle (gain de 1, 2 ou 3 mois) sont supprimés, les taux de promotion sont inscrits dans les statuts entre autres points négatifs. Les OS ont jusqu'à fin septembre pour décider de signer ou non ce protocole d'accord. Si les signataires ne représentent pas 50 % des voix des dernières élections, il ne sera pas mis en œuvre. À noter que pour supprimer les emplois par exemple, cette de clause des 50 % n'existe pas. L'IUAFP Force Ouvrière se déterminera lors de la 2^e quinzaine de septembre. La Cour des comptes vient de publier un rapport sur la rémunération des fonctionnaires et demande de continuer à leur serrer la ceinture. Ce « cadeau » de 5 milliards (à l'horizon 2020) est insupportable pour elle.

Le gel de la valeur du point d'indice continue à « *porter ses fruits* » : la rémunération moyenne des fonctionnaires de l'État a encore baissé de 0,8 % en 2013 après -0,7 % en 2012. Voilà comment financer les baisses d'impôts (voir ci-dessous). Le gel annoncé jusqu'en 2017 pourrait être raccourci à une double condition : que l'accord PPCR soit validé par les OS et que la croissance soit suffisante : dans ce cas, des discussions pourraient se tenir au printemps 2016. De qui se moque-t-on ? La Ministre, pour répondre çà la Cour des Comptes (voir ci-dessus) a indiqué que le gel avait déjà permis d'économiser 7 milliards sur notre dos !

La mise en œuvre de la **réforme des régions** continue d'avancer : Les arrêtés fixant le montant des indemnités versées aux fonctionnaires contraints de déménager pour suivre leur mission sont parus (30 000 € si déménagement de la famille avec enfant à plus de 300 km par exemple).

Un décret est paru le 28 mai dernier, permettant **le don de jours de repos** à un collègue pour lui permettre de rester auprès de son enfant gravement malade.

Des nouvelles **du RIFSEEP** (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) : l'IMT restera hors du champ d'application et devrait donc pouvoir être cumulée avec le dispositif (voir feuille de Chou N°9). Rappelons que compte tenu des spécificités de notre régime indemnitaire, FO DGFIP revendique que nous gardions un régime dérogatoire intégral (possibilité prévue par le décret).

Enfin, le **budget 2016** prévoit 8 000 créations d'emplois de Fonctionnaires d'État (Éducation et Sécurité) mais 4 000 suppressions (notamment aux Finances, voir ci-dessous), sans compter les économies supplémentaires qui financeront la baisse de 2 milliards d'euros de l'impôt sur le revenu.

Finances

Les ministères économiques et financiers seront ceux qui perdront le plus d'emplois en 2016 avec 2 548 suppressions supplémentaires, après les 35 000 de ces dix dernières années, et une baisse du budget de 550 millions d'euros en 2016. Faudra-t-il en arriver au point où en est l'administration fiscale grecque (retrées minimales et fraudes maximales) pour que les suppressions s'arrêtent ?

Par ailleurs, les Ministres ont interdit aux Directeurs Généraux de dévoiler **les plans de fermetures massives de postes** DGFIP et Douane, de peur de « mettre le feu aux réseaux déconcentrés ».

Les **plans de qualification ministériels intra-catégoriels** sont en baisse drastique pour 2015 : En A, le nombre de promouvables augmente de 10 % et le nombre de promotions baisse de 36 %, en B le nombre de promouvables augmente de 11 % et le nombre de promotions baisse de 9 % et en C le nombre de promouvables baisse de 9 % et le nombre de promotions baisse de 28 %. Voilà encore un exemple de la reconnaissance de la qualité du travail fourni, pourtant vantée à tout bout de champ par nos Ministres !

La **qualité du dialogue social** continue de se dégrader : les Organisations syndicales ont boycotté le CTM, le CHS CT et le CNAS.

Concernant **l'abondement exceptionnel de 100 euros (bruts)**, il sera versé fin octobre, pour les agents présents le 31 décembre 2014, et proratisé en fonction de la quotité de la paye de décembre 2014.

DGFIP

La **retenue à la source**, c'est parti ! La Direction Générale a nommé une responsable du pilotage de ce grand dossier. 2017 a été désigné comme « année blanche ». Cette « révolution » est loin d'en être une mais par contre de nombreux inconvénients vont apparaître : combien coûtera l'inévitable optimisation fiscale sur 2017 de toutes sortes de revenus exceptionnels ? Comment les réductions d'impôts au titre de 2017 (travaux pour l'environnement, cotisations syndicales, versements de pensions, dons aux œuvres...) seront-elles prises en compte ? La Confédération Force Ouvrière a toujours été contre ce système qui ne présente aucun avantage pour l'État ou les contribuables.

La DGFIP recrute (péniblement...) **des apprentis**. Deux cents devraient être là en ce mois de septembre, mais certains départements (dont le nôtre) ont du mal à trouver des candidats.

Faire un **Service Civique à la DGFIP** sera bientôt possible (du moins dans les départements 35, 59 et 93) : pré accueil du public, familiarisation de certains publics à l'informatique et présence dans les écoles pour faire connaître les Finances publiques aux jeunes élèves, telles seraient les tâches confiées aux volontaires rémunérés 573 euros / mois.

Des **groupes de travail nationaux sur le contrôle fiscal** se sont déroulés en juin (Redevance Télé) et septembre (contrôle fiscal en général). Concernant le Contrôle de la Redevance, la Direction Générale a lancé des pistes en juin avec annonce d'un rapport à l'été, puis plus rien. Pour le contrôle fiscal en général, les résultats sont en baisse, tant en rappel de droits qu'en encaissement : la diminution constante des moyens du contrôle fiscal (pourtant sanctuarisé) est passée par là. Par ailleurs, les stagiaires ENFIP « contrôle fiscal » effectueront un stage obligatoire en entreprise, entreprise choisie par le MEDEF !!! À quand le choix par les entreprises de leur vérificateur et de la date du contrôle inopiné ?

La DGFIP cherche par tous les moyens à faire des économies budgétaires et à alléger les tâches. Quelle surprise d'apprendre que 7,8 millions de courriers (papier bien sûr !) seront envoyés aux heureux contribuables qui ont bénéficié de la baisse d'impôt cette année. Les millions d'euros dépensés pour cette **opération de propagande gouvernementale** auraient certainement été plus utiles pour changer certains matériels vétustes (combien de standards téléphoniques aurait-

on pu acquérir par exemple ?). Et combien de contribuables, en recevant la lettre vont nous contacter pour avoir des explications ?

La Direction Générale profite de **la mise en œuvre des EDR unifiées**, pour revoir, sans concertation, certaines modalités de travail des équipiers : retour aux horaires variables pour (presque) tous (fin du forfait) par exemple. Le syndicat FO DGFIP a écrit à la Direction Générale pour exiger un retour en arrière et une discussion avant mise en œuvre.

Le Directeur Général refuse toujours de dévoiler le plan d'ensemble des **restructurations pour la période 2016-2018**, cette information est trop explosive ! Il est temps d'établir un véritable rapport de force, si l'on veut garder un réseau digne de ce nom.

Actualités locales

Évolution du réseau local : Outre la fermeture des trésoreries de Bouilly et Estissac en 2016, la Direction locale a annoncé la spécialisation en Secteur public local des trésoreries d'Aix en Othe, Arcis sur Aube et Chaource : le recouvrement de l'impôt serait transféré au SIP Troyes extérieur. La décision a déjà été actée par la Direction Générale (la spécialisation est mentionnée dans la note sur la mutation des Inspecteurs divisionnaires) avant même qu'une réunion ne se soit tenue entre la Direction et les représentants du personnel à ce sujet. La promesse de Bruno BEZARD d'associer en amont les OS est bien oubliée ! Par ailleurs le transfert de nombreux syndicats d'eau vers la Paierie Départementale se poursuit, sans que le moindre renfort au TAGERFiP n'ait été enregistré jusque-là. La fusion des SIE de Romilly sur Seine et Bar sur Aube avec ceux de Troyes est repoussé en raison de contraintes techniques. Mais à terme il n'y aura qu'un seul SIE dans l'Aube a redit la Direction, et dès 2016 les deux SIE troyens pourraient fusionner. La cellule topographique devrait être disjointe du CDIF et devenir un service autonome vers mi 2016.

Le CTL s'est réuni le 30 juin 2015 pour examiner l'évolution de l'accueil personnalisé (accueil exclusivement sur Rendez-Vous les lundis et jeudis (FO a dénoncé le risque de dégradation à terme du service public)) et le transfert au PRS 54 des côtes issues des contrôles fiscaux de la DIRCOFI.

Le CHS CT de l'Aube s'est réuni le 10 juin. Il a ajusté l'utilisation des crédits 2015 et émis un avis favorable sur le déménagement des trésoreries du 14 juillet vers Brossollette.

Les CAPL de mutation se sont réunies les 18 juin (Agents) et 10 juillet (Contrôleurs et Inspecteurs). 21 arrivées externes, un record depuis longtemps. Les élus FO DGFIP 10 ont voté pour le mouvement C (tout en dénonçant certains positionnements d'ALD), pour celui des A et contre celui des B (pour un cas).

Les comptes rendus complets de ces instances sur le site local, site qui devrait avoir sa 50000^e visite ce mois-ci. Merci de votre fidélité !

À venir : CAPL début novembre (Listes d'aptitude A et B), CTL le (Mvts A et B), CHS CT en octobre ou novembre et CDAS en novembre (CAL 2015- reliquat).

Pour nous contacter

Laurent CROUZET, secrétaire départemental, Trésorerie d'Arcis sur Aube, 03 25 37 84 69

Laurie Anne TERRASSE, secrétaire départementale adjointe, SIE Troyes Extérieur, 03 25 41 68 93

Alain GARBIT, trésorier départemental, Domaine, 03 25 43 72 37

Mel : fo.ddfip10@dgfip.finances.gouv.fr

Site web : www.fo-dgfip-sd.fr/010/